



Mécanisme de mise en œuvre et de suivi des objectifs de la CDN du Cameroun

Timothée KAGONBE

**PF CCNUCC
Coordonnateur National CDN**

CAMEROUN

Bonn, 8-9 décembre 2022



- Les CDN sont au cœur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- En effet, les CDN sont le principal instrument dont disposent les pays pour définir et exécuter des actions visant à lutter contre le changement climatique.
- De par leurs caractéristiques, les CDN symbolisent une rupture avec les politiques internationales précédentes en matière de lutte contre le changement climatique. Ainsi, 4 éléments sont à prendre en compte dans leur élaboration:

❖ **Détermination au niveau national :**

- Les pays déterminent leurs propres priorités et ambitions dans un contexte où la CCNUCC ne donne que peu d'indications sur la manière de formuler les CDN .
- Dans le même temps, les ambitions et les priorités doivent s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris (art. 2.1 a-c) et de la Convention (art. 2). Les pays "s'auto-différencient" ainsi par rapport aux autres pays en ce qui concerne leurs responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.



- ❖ **Progression** : Communiquer leurs CDN tous les cinq ans.
- Ainsi, chaque CDN suivante devra représenter une « progression » par rapport à la contribution déterminée au niveau national antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible tout en respectant le principe des "responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, compte tenu des différentes situations nationales" (article 4.3) de l'Accord de Paris.
- Il a également été convenu à Paris que les pays "doivent" communiquer tous les cinq ans des CDN qui se succèdent selon une ambition progressive (article 4.9).
- Les pays développés « doivent continuer de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie » les pays en développement étant "encouragés" « à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie eu égard aux différentes situations nationale ». (article 4.4).



- ❖ **La transparence** en ce qui concerne la communication et la mise en œuvre des CDN est importante pour le bon fonctionnement du système.
- **L'article 13.5** décrit l'objectif du « cadre de transparence des mesures » de l'Accord de Paris, à savoir fournir une image claire des mesures pour lutter contre les effets du changement climatique, y compris, par exemple, la clarté et le suivi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des CDN.
- **L'article 13.6** décrit plus en détail l'objectif du "cadre pour la transparence de l'appui " : « ***donner une image claire de l'appui fourni et de l'appui reçu*** » pour la mise en œuvre de l'article 4 relatif aux CDN (et aux autres éléments qui peuvent être inclus dans les CDN, comme l'adaptation).



❖ **Bilan** : L'article 14 demande que la CCNUCC dresse un bilan mondial tous les cinq ans de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le résultat de ce bilan "doit" informer les Parties sur « l'actualisation et le renforcement » des mesures de leurs CDN. Combiné avec les cycles de cinq ans visant à renforcer l'ambition des CDN, ce bilan revêt une importance cruciale pour faire face au changement climatique sur le long terme.



- La vision du Cameroun dans sa stratégie de réponse inclusive aux impacts du changement climatique se résume dans le slogan : « transformer la contrainte climatique en opportunités de développement ». Pour la CDN, il s'agira de:
- Refléter la stratégie de développement du pays et les possibilités d'en infléchir l'intensité carbone tout en renforçant la résilience du pays aux impacts du changement climatique
- Une occasion pour réexaminer et renforcer la cohérence des différentes politiques publiques par rapport à l'objectif climat
- Indépendamment de l'aspect carbone, l'opportunité de poursuivre une politique de développement plus « riche » grâce aux multiples Co bénéfiques associés

Pour le Cameroun, Il s'agira de concilier les impératifs de développement et la réduction des émissions de GES



Le défi est de valoriser et moderniser **les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'énergie**, tout en réduisant ses émissions avec pour enjeu principal de **concilier l'émergence du pays et la problématique de réduction des émissions.**

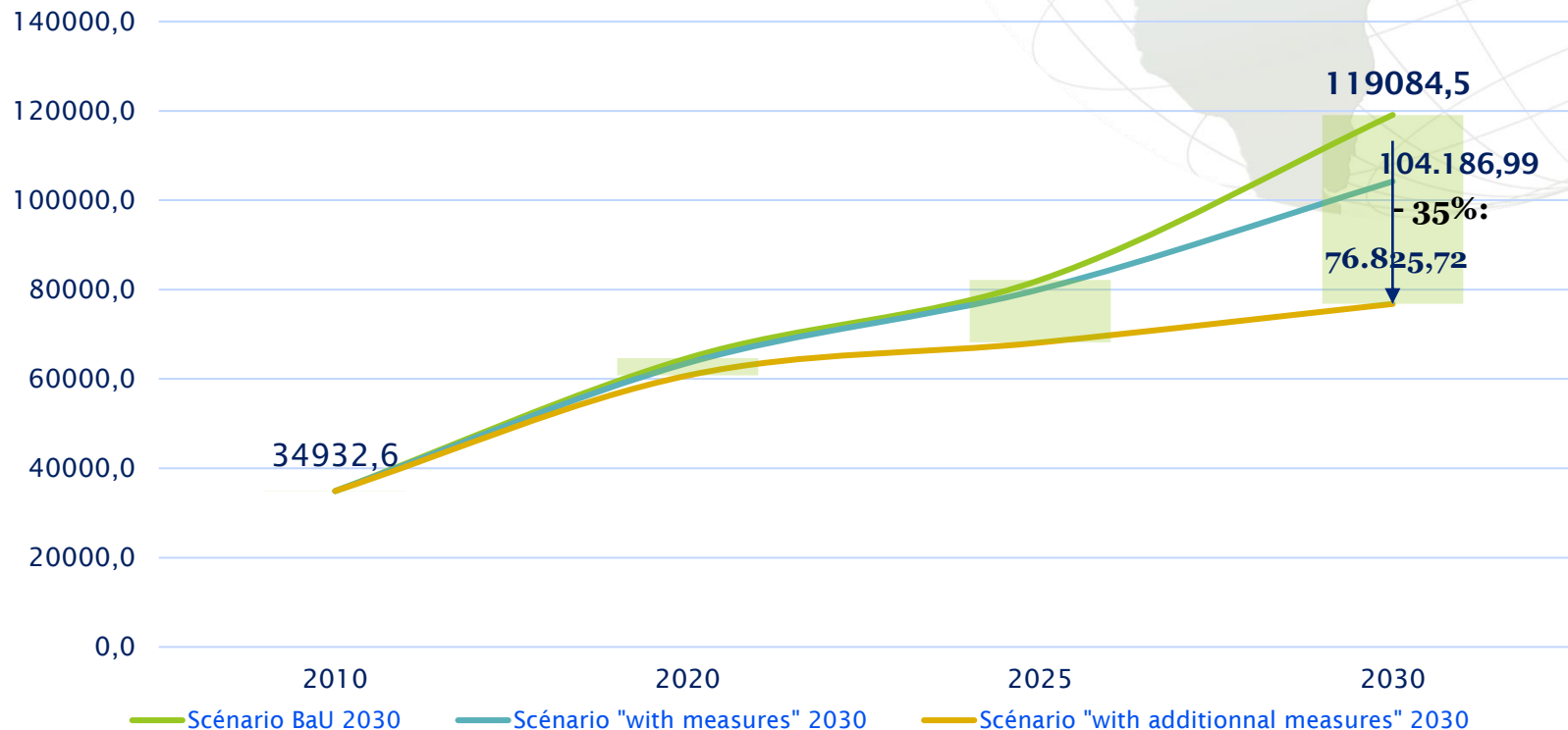
- ✓ **Volonté d'orienter le pays vers un développement bas carbone**

L'engagement du Cameroun dans sa CDN



Réduction des émissions de GES à hauteur de **35%** par rapport à un **scénario de référence** pour l'année cible (**2030**), et **conditionnée à 23%** au soutien de la communauté internationale sous forme de **financement, d'actions de renforcements de capacité et de transfert de technologies** et **12% inconditionnel**

Evolutions des émissions de GES du Cameroun suivant les différents scenarii
(Gg Eq. CO₂)



Les grands enjeux de la mise en œuvre de la CDN du Cameroun



Pour une mise en œuvre adéquate de la CDN au Cameroun, il était nécessaire qu'il y ait une action coordonnée dans 05 domaines distincts mais étroitement liés: Gouvernance, atténuation, adaptation, financement et MRV.

- ✓Gouvernance: créer un environnement propice pour l'action
- ✓Atténuation: des stratégies de réduction des émissions
- ✓Adaptation: une planification intégrée de l'adaptation qui améliore la résilience des impacts à long terme face aux impacts des CC
- ✓Financement: un cadre de financement climat qui corresponde aux besoins du pays et englobant des stratégies pour y accéder
- ✓MNV (Mesure, Notification et suivi): ces systèmes permettent de suivre la mise en œuvre et d'appliquer les enseignements.

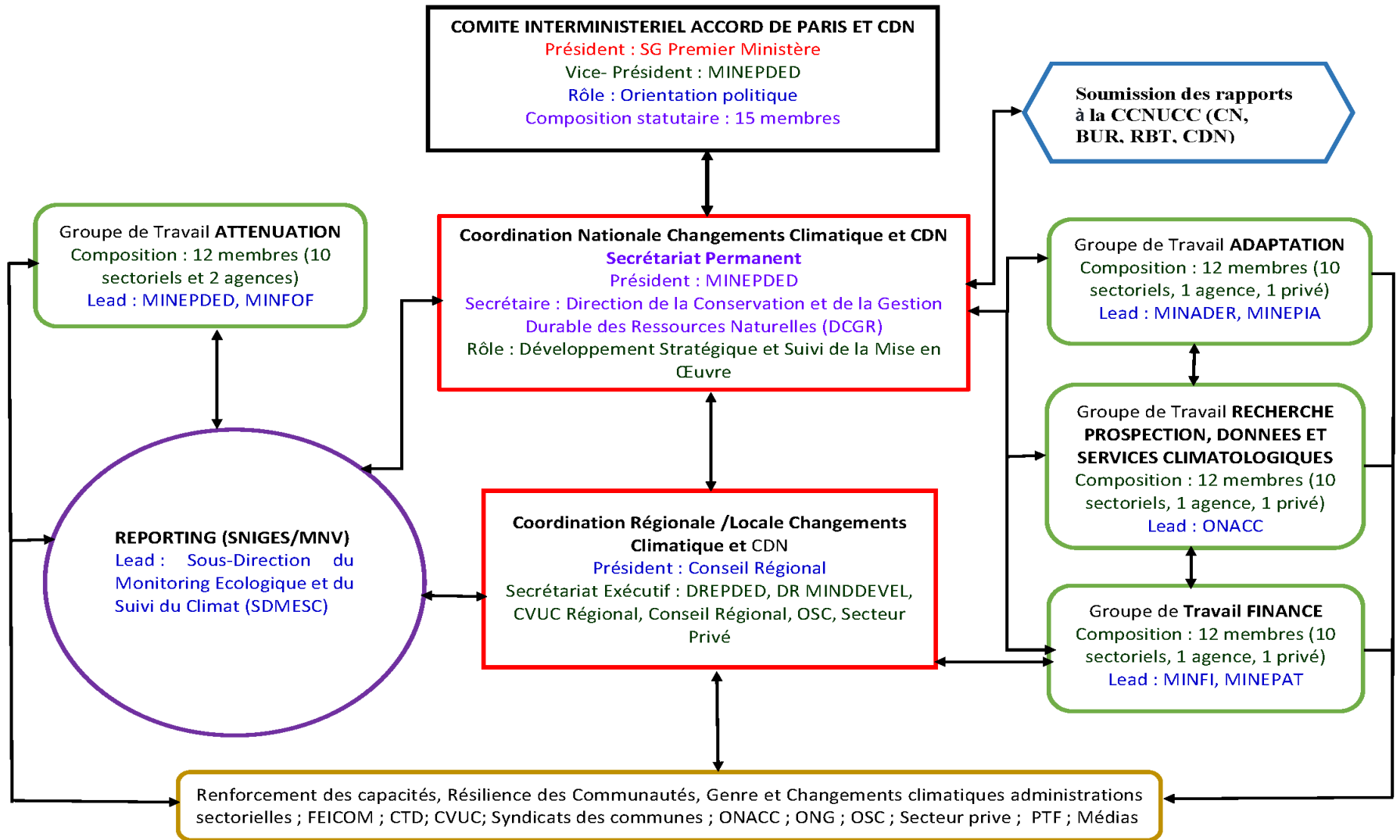


- Le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la CDN, présente un organigramme incluant les rôles et les qualités des membres depuis les services du Premier Ministère jusqu'à la société civile et les groupes vulnérables en passant par les ministères sectoriels et les ONG.
- Il en est de même de groupes de travail et le mécanisme de suivi et reporting sans oublier le système national d'inventaire des GES.
- Ce dispositif va assurer l'opérationnalisation de la CDN au Cameroun. Chaque groupe de travail devra bénéficier d'un volet renforcement des capacités qui permettra une meilleure circulation de l'information au sein des ministères, entre les différents ministères et les autres parties prenantes.

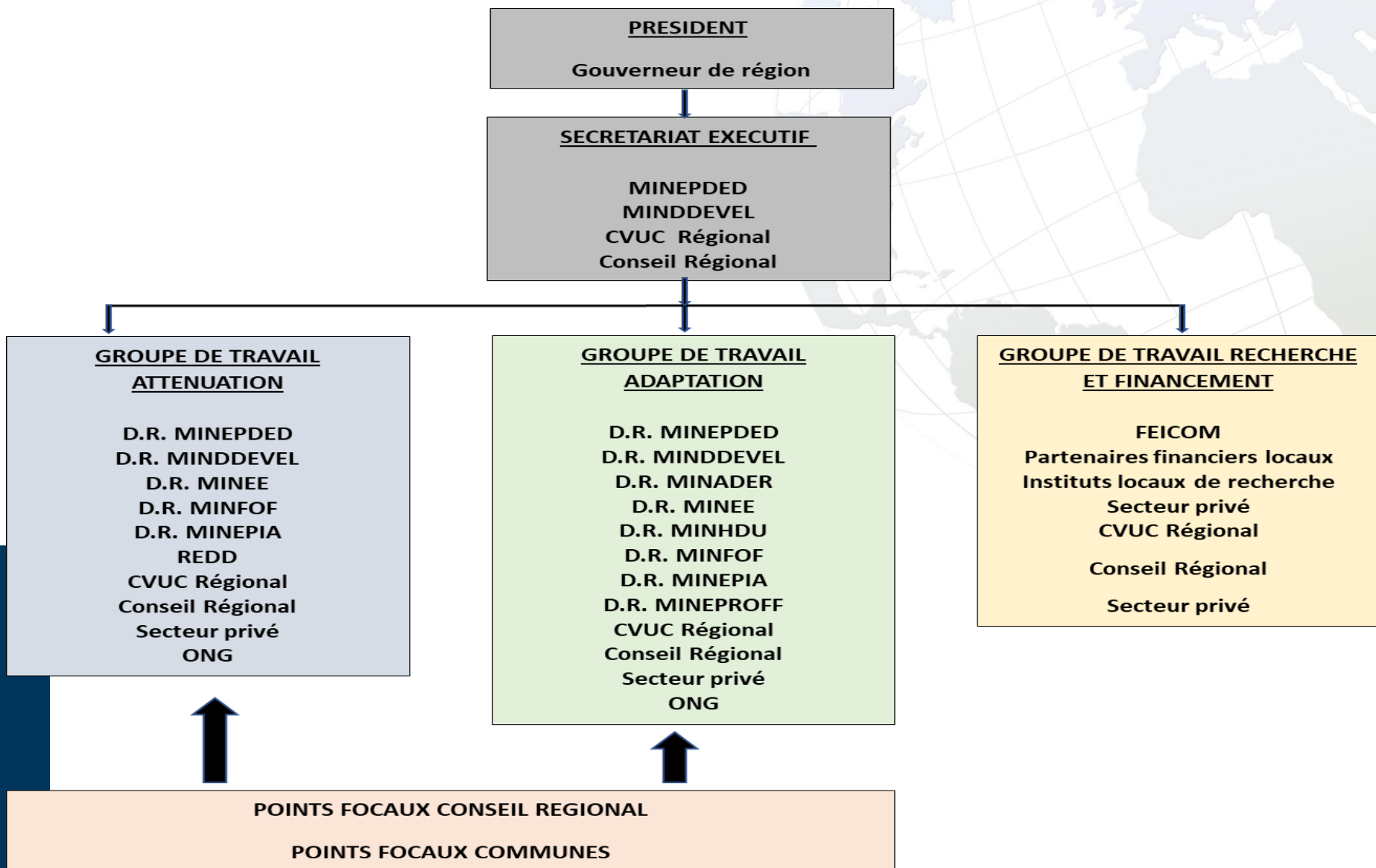
Cadre de mise en œuvre et de suivi de la CDN



Le Cameroun prendra les mesures suivantes pour mettre en œuvre cette CDN, en assurant le suivi et le cas échéant l'actualisation.

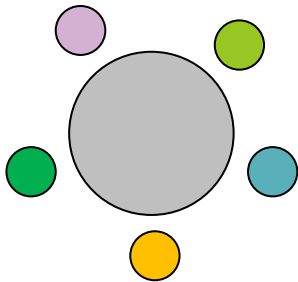


Cadre de mise en œuvre et de suivi au niveau décentralisé





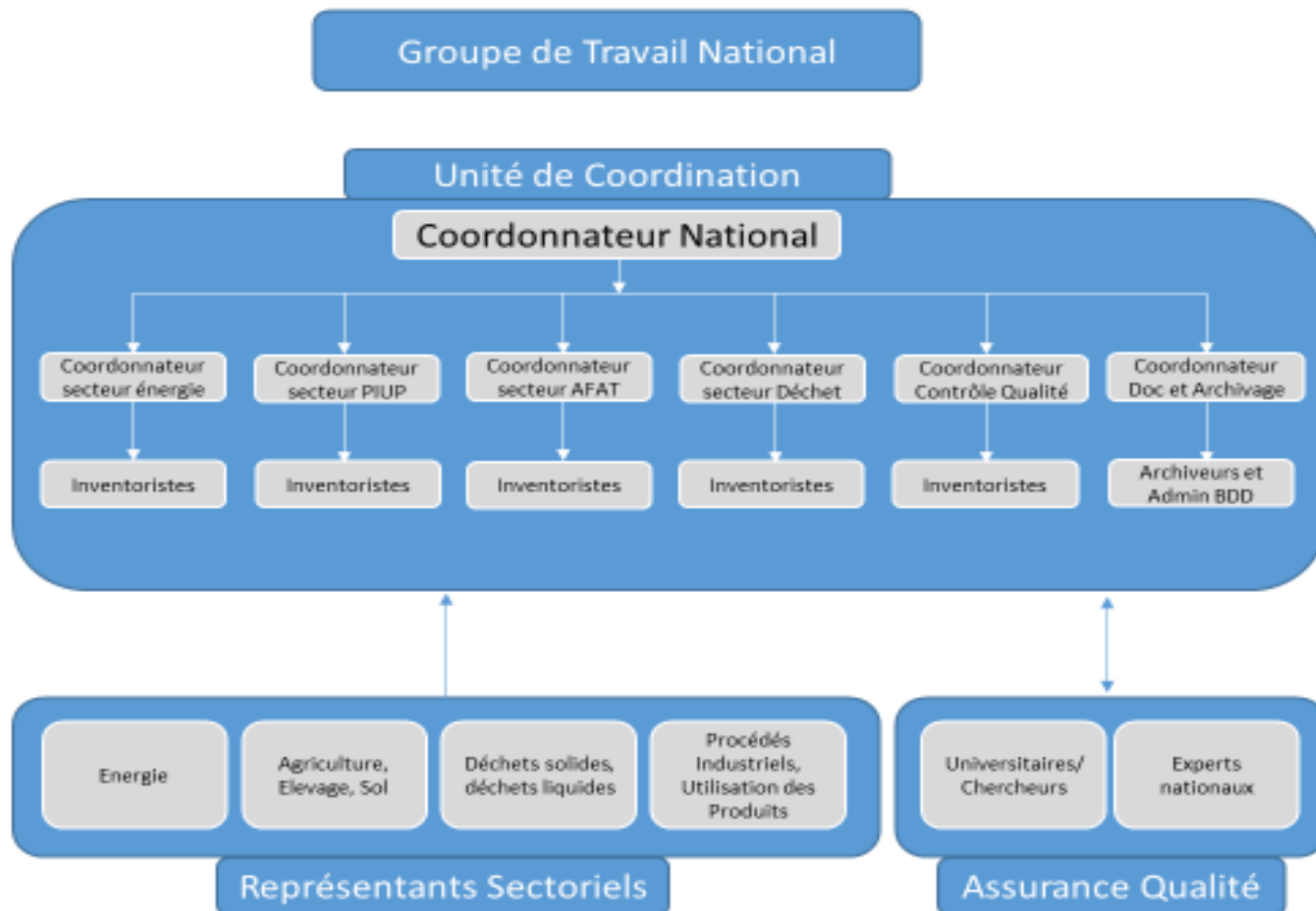
- Ce modèle centralisé repose sur la création d'un Groupe de Travail National d'Inventaire constituée des différents ministères, des universitaires et de la société civile qui aura pour missions de donner une orientation nationale sur le système d'inventaire ainsi que de contrôler et valider les résultats d'inventaire.



Un modèle centralisé : avec une équipe spécialisée dans les inventaires qui réalise les calculs d'émissions grâce aux données et à l'expertise fournies par les administrations sectorielles (ou autre organisation compétente).

Une Unité centralisée au Ministère de l'environnement gérant la coordination (aspects transversaux), l'industrie, les déchets et l'UTCATF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) les secteurs énergie et agriculture décentralisés mais bien géré par le secteur avec un lien fort

Groupe de travail sur le reporting/SNIGES





*MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION*